

DES COMPETENCES pour l'agriculture



FORMATIONS 2024

*Ensemble,
cultivons l'avenir*



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante
ACTIONS DE FORMATION



DES COMPETENCES pour l'agriculture

Actions 2024

Développement et gestion de l'entreprise

L'accompagnement

Webinaire Entreprendre en agriculture (Hors cadre DJA)

Réunion collective (cadre DJA)

Ateliers à la préparation à la transmission

Journée technique spécifique

Les formations

01-Stage collectif 21h

02-Construire sa stratégie d'entreprise

03-Préparer sa retraite et transmettre son entreprise

Techniques de productions agricoles

Les formations

04-Obtenir son certiphyto DENSA (Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément)

05-Renouveler son certiphyto DENSA

06-Sécurisation des produits végétaux

07-Biosécurité

08-Utiliser efficacement les plantes anthelminthiques

09-Bien-être animal

Transition agroécologique

Les formations

10-Créer un atelier de compostage et de lombricompost à la ferme

11-Gestion de l'enherbement

12-Culture de la banane plantain en agroécologie

Environnement et climat

Les formations

13-Adapter son système au changement climatique

14-Mieux connaître son sol

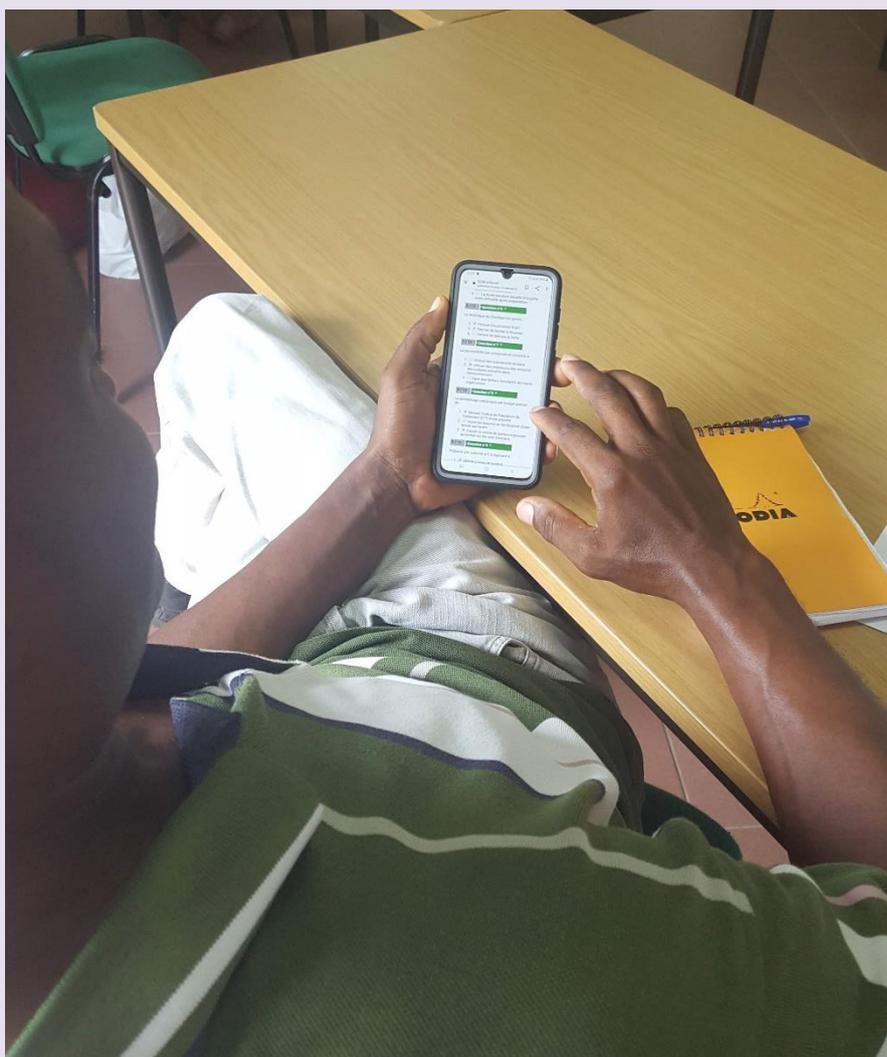
Matériel et entretien

Les formations

15-S'initier à la soudure

Développement et gestion de L'ENTREPRISE

Il est primordial de maintenir le nombre d'actifs agricoles en assurant l'installation et en développant la transmission des exploitations afin de conforter la position du chef d'entreprise.



INSTALLATION – TRANSMISSION

L'accompagnement

Entreprendre En Agriculture (EEA)

La Chambre d'Agriculture propose aux porteurs de projet ne remplissant pas les conditions ou ne souhaitant pas bénéficier des aides à l'installation, un webinaire « Entreprendre En Agriculture ». Y participent les candidats ayant été reçus par le PAIT (Point Accueil Installation et Transmission). Ci-dessous le planning prévisionnel 2024 :

- 23 février
- 26 avril
- 28 juin
- 27 septembre
- 29 novembre

Réunion collective - DJA

La Chambre d'Agriculture en partenariat avec le PAIT (Point Accueil Installation et Transmission) assure une réunion d'information à l'attention des porteurs de projet désirant bénéficier des aides spécifiques à l'installation. Y participent les candidats ayant été reçus par le PAIT.

- Contact : Karine VAITY 0596 51 – 0696

Programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA)

La Chambre d'Agriculture intervient dans ce programme sur 3 volets :

- Volet 2 « conseil à l'installation -diagnostic d'exploitation à reprendre » : évaluer le potentiel de l'exploitation susceptible d'être reprise
- Volet 4 « suivi du nouvel exploitant » : s'assurer de la viabilité de l'installation et conforter le professionnalisme du jeune agriculteur dans la réalisation de son projet
- Volet 5 « incitation à la transmission hors cadre familial – diagnostic d'exploitation à céder » : faciliter la démarche de transmission-installation et évaluer le potentiel de l'exploitation susceptible d'être cédée

La formation

Stage collectif de 21h

Durée : 21h00

Tarif : Prise en charge Daaf

Dates :

1^{ère} session : 20, 22, 27, 29 février et 5 mars

2^{ème} session : 8, 10, 15, 17, 22 octobre

Objectif :

Positionner son projet dans une approche globale, dans sa filière, sur son territoire, en déduire les menaces et opportunités notamment au regard du développement durable

Stage collectif de 21 heures pour TOUS les porteurs de projet

Le stage collectif de 21 heures est une composante du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et s'adresse à 3 catégories de publics :

- Porteur de projet éligible aux aides à l'installation et ayant un PPP agréé
- Porteur de projet non éligible ou non demandeur des aides à l'installation mais inscrit volontairement dans la démarche PPP et ayant un PPP agréé lors de son inscription au stage 21 heures
- Porteur de projet non demandeur d'un PPP mais inscrit, dans le cadre de la politique installation/transmission régionale, au stage 21 heures

Construire sa stratégie d'entreprise

Durée : 16 h00

Tarif : Prise en charge VIVEA

Dates : 28, 30 mai, 4, 6 juin

Objectif :

Mener une réflexion globale pour son exploitation et définir de nouvelles orientations
S'adapter face à la crise

Préparer sa retraite et transmettre son entreprise

Durée : 14 h00

Tarif : Prise en charge VIVEA

Dates : 24, 29, 31 octobre, 5 novembre

Objectif :

Définir des objectifs selon sa situation personnelle et anticiper pour réussir la transmission de mon entreprise et être serein à la retraite

Techniques de **PRODUCTIONS** agricoles

Le maintien et le développement de ses compétences techniques en productions animales ou végétales participent à la performance de son entreprise agricole.



La formation

CERTIPHYTO

➤ Décideur en entreprise Non Soumise à Agrément

DENSA **PRIMO** (Exploitant agricole)

Durée : 14h00

Tarif : Prise en charge VIVEA*

Dates : 7, 12 mars

Objectif :

Limiter les risques pour la santé et pour l'environnement, réduire le recours aux Produits Phytopharmaceutiques (PP)I

➤ Décideur en entreprise Non Soumise à Agrément

DENSA **RENOUVELLEMENT** (Exploitant agricole)

Durée : 14h00

Tarif : Prise en charge VIVEA*

Dates :

1^{ère} session : 14 mars

2^e session : 13 juin

3^{ème} session : 1^{er} octobre

Objectif :

Consolider, les connaissances en matière d'utilisation des Produits Phytopharmaceutiques (PP)I

➤ Sécuriser les produits végétaux

Durée : 12 h00

Tarif : Prise en charge VIVEA*

Dates : 23, 25, 30 avril

Objectif :

Adapter les pratiques et son système production en fonction de la teneur et CHD du sol

Biosécurité dans les élevages

Durée : 7 h00
Tarif : Prise en charge VIVEA *
Dates : 4 juin

Objectif :
Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine, concevoir et gérer un plan de biosécurité

Utiliser efficacement les plantes anthelminthiques

Durée : 8h00
Tarif : Prise en charge VIVEA *
Dates : 17, 19 septembre

Objectif :



Bien-être animal au quotidien

Durée : 12h00
Tarif : Prise en charge VIVEA *
Dates : 3, 8, 10 octobre

Objectif :
Définir le bien-être animal, comprendre les comportements naturels de l'animal, mesurer le bien-être animal en élevage et mettre en place les actions pour l'améliorer

TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE & ENVIRONNEMENT

L'agroécologie est l'un des axes stratégiques de la Chambre d'Agriculture, au vu des enjeux présents sur le territoire : préserver les ressources naturelles, valoriser la biodiversité, concevoir des systèmes de production basés sur les écosystèmes.

La formation

Créer un atelier de compost et de lombricompost à la ferme dans le cadre d'une transition agroécologique

Durée : 24h00

Tarif : *

Dates : 19, 21 mars, 18, 20 juin,
24, 26 septembre

Objectif :

Gestion de l'enherbement au sein d'un système agroécologique

Durée : 16h00

Tarif : 30 euros*

Dates : 9, 11, 16, 18 avril

Objectif :

Intégrer dans ses pratiques les différentes stratégies de gestion de l'enherbement dans son exploitation

Culture de la banane plantain en agroécologie

Durée : 16h00

Tarif : Prise en charge VIVEA*

1^{ère} session : 9 mars

2^e session : 3 octobre

Objectif :

Maîtriser l'itinéraire technique de la banane plantain
Intégrer les techniques agroécologiques dans sa conduite culturale

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'agriculture subit directement les effets liés au changement climatique : variations des températures, intensification des précipitations, augmentation des cyclones, augmentation des périodes d'aridité et de sécheresse... Ces phénomènes récurrents doivent être pris en compte dans la gestion globale de l'exploitation

Adapter son système de production au changement climatique (Exploitant agricole)

Durée : 12h00
Tarif : Gratuit*
Dates : 14, 16, 24 novembre



Objectif :

Construire une stratégie d'adaptation du système de production aux aléas climatiques

Les périodes indiquées sont indicatives. La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'ajourner le stage ou d'en modifier la programmation, notamment en cas de défaillance d'animateurs ou d'intervenants. Les formations ne seront assurées que si le nombre minimum d'inscrits (8) est atteint pour la session.

Les programmes de formation sont disponibles sur simple demande.

La Chambre d'Agriculture de Martinique est habilitée par la
DGER

(Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche) pour la
mise en place

des formations délivrant le **Certiphyto**.

Pour toutes les autres catégories non indiquées dans le tableau
prévisionnel,

merci de nous contacter pour une programmation sur mesure.

CONTACTS Service formation :

Ingrid KECLARD, Chef de service 0596 51 91 69 -

ingrid.keclard@martinique.chambagri.fr

Michel LAUZEA, Assistant formation 0596 51 91 67 -

michel.lauzea@martinique.chambagri.fr

**Demander le programme et retrouver la liste des
formations sur**

www.martinique.chambre-agriculture.f

RÉSULTATS* 2023

ENQUÊTES

DE SATISFACTION

96%



des participants aux formations estiment que les formations ont **répondu à leurs attentes**

99%



des participants aux formations jugent la **qualité des interventions** bonne à excellente

9/10



Note moyenne à la question « **Comment jugez-vous la prestation de formation ?** »

100%



des participants pensent **transférer les acquis** de la formation sur leur exploitation

98%



des participants aux formations sont satisfaits des **modalités d'organisation**



Parmi les **points forts** cités par les participants

QUALITE/DISPONIBILITE
CAS PRATIQUE/TERRAIN
PROFESSIONNALISME
COMPETENCES

Améliorations souhaitées par les participants

- ✓ Respect des horaires et durée d'intervention
- ✓ Mise en place d'échange de savoir-faire dans la Caraïbe

Autres chiffres clefs

26 formations réalisées

206 stagiaires formés

100% de taux d'obtention du certiphyto à l'issue de nos formations primo-demandeur

* Enquête réalisée sur les formations de janvier à décembre 2023 auprès de 206 participants

DES COMPETENCES pour l'agriculture

Crédit d'impôt

Crédit d'impôt : Bénéficiez d'un crédit d'impôt en participant à une ou plusieurs formation(s).

Les chefs d'entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 74 € par jour de formation soit 10,57 € par heure de formation (Smic au 1/1/2021) avec un plafond de 40 heures par an soit au maximum 422,80 €/an. **Pour les formations réalisées en 2022, les entreprises de moins de 10 salariés réalisant un chiffre d'affaires annuel de moins de 2 millions d'euros bénéficient d'un montant du crédit d'impôt multiplié par 2. Soit pour une formation de 7h, un crédit d'impôt de 148 € et un plafond de 845,60 €.**

Pour en bénéficier, il faut :

- Être chef d'entreprise et relever du régime réel d'imposition pour les bénéfices agricoles ou éventuellement pour l'impôt sur les sociétés. Les exploitants au forfait sont donc exclus du bénéfice.
- Suivre personnellement une formation.

Comment est calculé le crédit d'impôt ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise. Les agriculteurs regroupés en GAEC bénéficient chacun d'un crédit de 40 heures.

Exemple de calcul : Vous participez à une formation de 2 jours soit 14 heures, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt égal à $14 \text{ h} \times 10,57 \text{ €} = 148 \text{ €}$ (ou multiplié par 2 si vous répondez aux conditions citées au-dessus)

Si vous êtes non imposable sur le revenu, vous recevrez un chèque correspondant au montant du crédit calculé. Si vous êtes imposable, le crédit d'impôt vient en déduction de la somme à payer.

Modalités concrètes :

Lors de votre prochaine déclaration d'impôt, vous complétez l'imprimé 2079-FCE-SDI (disponible sur le site [www//impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)). Le justificatif à fournir est la facture de l'organisme de formation. En l'absence de facture c'est l'attestation de formation (envoyée systématiquement en fin de formation) qui servira de justificatif.

DES COMPETENCES pour l'agriculture

Prise en charge des formations



VIVEA assure la gestion et la mutualisation de la contribution formation collectée annuellement par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou les caisses générales de la sécurité sociale des départements d'outre-mer (CGSS).

Conditions de financement :

Chaque agriculteur, contributeur VIVEA, dispose au maximum de 3 000 € de prise en charge par an pour se former :

- ce crédit est disponible sur l'année civile, de janvier à décembre
- une formation commencée en année N peut se terminer en mars de l'année N+1
- le crédit n'est pas reportable d'une année sur l'autre

Prise en charge

La prise en charge des actions de formation **est réalisée sous certaines conditions**, notamment :

- la disponibilité de l'enveloppe financière nécessaire par le comité ;
- vous êtes à jour de votre contribution VIVEA (du paiement de la contribution formation auprès de la MSA sur l'année N-1 ou à jour de l'échéancier de paiement mis en place avec la MSA).

Les nouveaux installés sont considérés comme des contributeurs à jour de leur contribution au cours de l'année de leur installation et de la suivante, sous réserve de fournir à VIVEA une attestation de la MSA.

Compte extranet VIVEA

Créer votre compte sur l'extranet de VIVEA afin de consulter le solde sous « mon compte » (plafond, ma consommation, disponible)

DES COMPETENCES pour l'agriculture

Pré-inscription

INTITULE ou NUMERO de la (des) FORMATION(S):

- | | | | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 01 | <input type="checkbox"/> 02 | <input type="checkbox"/> 03 | <input type="checkbox"/> 04 | <input type="checkbox"/> 05 | <input type="checkbox"/> 06 |
| <input type="checkbox"/> 07 | <input type="checkbox"/> 08 | <input type="checkbox"/> 09 | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 12 |
| <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 14 | <input type="checkbox"/> 15 | | | |

.....

.....

NOM :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Adresse complète :

.....

.....

Tél. Fixe : 0596 Tél. Mobile 0696.....

Fax

Mail :

Les convocations seront adressées par mail

Situation professionnelle :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Exploitant agricole | <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur |
| <input type="checkbox"/> Aide familial | <input type="checkbox"/> Ouvrier agricole |
| <input type="checkbox"/> En phase d'installation | <input type="checkbox"/> Autres, précisez |

Etes-vous en situation de handicap, ou porteuse d'une difficulté particulière ? Oui Non

Date :

Signature

**Vous avez aussi la possibilité de vous pré-inscrire
directement sur le site internet de la Chambre d'Agriculture**

Formation à la demande

Vous n'avez pas trouvé le stage que vous souhaitez.

Le service de formation de la Chambre d'agriculture vous propose d'étudier avec vous sa mise en place.

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mail :

Thèmes de la formation recherchée :

.....

.....

.....

A réception de ce bulletin,
nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais.

Les formations sont financées par



DES COMPETENCES pour l'agriculture

PROJET STRATEGIQUE

1. Accompagner les agriculteurs dans la transformation vers l'agroécologie, la performance et la pérennité de leur exploitation

En proposant une offre de prestation basée sur l'accompagnement intégré conseil/formation qui s'appuie sur l'expérimentation, l'innovation, les références techniques ...

Amener les exploitations agricoles à un niveau de viabilité économique.

L'une des problématiques étant la disparition des agriculteurs, et l'accessibilité aux aides à l'installation, et aux investissements.

Il s'agit de maintenir le maximum d'agriculteurs en activité et pour cela nous devons adapter et diversifier notre offre de service en intégrant la notion de performance (économique, satisfaction du client ...).

2. Formaliser un réseau de partenaires pour le développement agricole

En renforçant des partenariats qui contribueront à renforcer l'intervention de la Chambre d'Agriculture.

Conforter la Chambre d'Agriculture comme étant la structure qui coordonne le développement agricole avec des partenariats

Ces partenariats doivent être formalisés dans tous les domaines d'activité de la Chambre (développement, formation, identification, autres actions ... avec contrepartie financière ou pas).

3. Assurer les missions réglementaires

En garantissant les délais, l'accueil, la disponibilité de l'information, la prise en compte de la demande du client.

La Chambre d'Agriculture assure plusieurs missions de service public et à ce titre doit garantir une traçabilité rigoureuse.

Les évolutions réglementaires et leurs exigences impliquent de fréquentes adaptations de nos méthodes de travail. Nous devons être à tout moment en capacité de démontrer et de prouver la qualité de nos interventions.

Pour répondre à ces axes stratégiques, la Chambre d'Agriculture de Martinique s'appuie sur l'ensemble des services opérationnels. La formation, elle est un atout indéniable du développement agricole.

Depuis 2013, l'activité formation est certifiée afin de garantir aux apprenants d'acquérir de nouveaux savoirs en perpétuelle évolution. Le service formation a co-construit avec les partenaires agricoles, les ingénieurs, les agriculteurs eux-mêmes qui ont exprimé leur besoin ; un programme de formation.

Le programme de formation 2023 « Des compétences pour l'agriculture » met en évidence des compétences métiers stratégiques et transversales favorisant l'atteinte des objectifs du programme de développement de la Chambre.

30 formations vous sont proposées :

Pour permettre plus de flexibilité, mais aussi un apprentissage à un rythme adapté, vous trouverez des formations avec des temps de formation à distance.

En développant de nouvelles compétences ou en les renforçant, vous, chefs d'entreprise en agriculture, conjoints collaborateurs, aides familiaux, salariés d'exploitations et vous les nouveaux créateurs d'entreprises agricoles ; vous renforcerez vos capacités dans la gestion de **l'entreprise** au quotidien, dans le **changement climatique**, dans la **transition agroécologique** et dans la **production** des différentes filières.

Vous participez à la construction d'une agriculture forte et performante.

OFFRE DE SERVICE



L'offre de service de la Chambre d'Agriculture s'appuie principalement sur un accompagnement intégré qui propose plusieurs modalités : **conseil, formation, diffusion d'informations, transfert et appui.**

Les formations seront presque toutes suivies d'un regroupement qui pourra prendre la forme d'une journée technique ou d'un groupe de progrès.

Pour un développement durable de notre agriculture, la Chambre d'Agriculture intervient dans les domaines suivants :

- Agronomie
- Irrigation
- Productions végétales
- Diversification des activités
- Productions animales
- Entreprise
- Agroécologie
- Installation / Transmission

Pour répondre aux **problématiques** du secteur agricole elle intervient pour :

- Développer et moderniser les exploitations,
- Amplifier l'expérimentation et le transfert des connaissances aux agriculteurs,
- Gérer le fichier départemental d'identification des cheptels et garantir la traçabilité,
- Assurer la qualité et le contrôle de performances en productions animales,
- Développer des réseaux d'acquisition de références techniques et économiques,
- Accompagner les porteurs de projets en installation (volets technique et financier),
- Coordonner et mettre en œuvre le plan Ecophyto,
- Réaliser les diagnostics et recherches de résidus dans le cadre du Plan Chlordécone,
- Participer à la surveillance épidémiologique du territoire,
- Apporter un appui à la gestion de l'eau,
- Accompagner les filières (études, conseils, logistique, communication institutionnelle)..

CERTIFICATION DES SERVICES

NOTRE CODE ÉTHIQUE

VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE RESPECTE UN CODE D'ÉTHIQUE FONDÉ SUR NOS VALEURS ET DESTINÉ À PROTÉGER VOS INTÉRÊTS ESSENTIELS

LE RESPECT
Nous exécutons nos missions avec l'implication que vous êtes en droit d'attendre ; et refusons d'intervenir sur des missions qui ne sont pas dans notre champ de compétences. Nous vous restituons tous les éléments d'information vous permettant de prendre des décisions ; nous respectons vos choix et votre volonté.

L'ÉCOUTE
Nous nous adaptons au contexte, à la culture de votre entreprise, aux personnes qui y travaillent. Nous vous écoutons, nous entretenons des relations positives, nous répondons à vos questions et vos interrogations.

LA CONFIDENTIALITÉ
Nous nous engageons à ne pas divulguer à l'extérieur de notre organisme les informations nominatives portées à notre connaissance sans votre autorisation.

LA RESPONSABILITÉ
Nous respectons nos engagements, nous assumons nos responsabilités quant aux actions mises en œuvre dans le cadre de la prestation.

LE RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTS
Nous connaissons et respectons les lois et règlements en vigueur s'appliquant aux activités de notre organisme et à votre entreprise en lien avec la prestation.

L'INTÉGRITÉ
Refuser tout avantage ou arrangement qui altère l'impartialité du service rendu.

L'OBJECTIVITÉ
Nous traitons de manière objective vos remarques et objections, et refusons toute subordination.

L'INDÉPENDANCE
Nous agissons indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial.

LA PERFORMANCE DURABLE
Nous vous accompagnons avec la préoccupation constante de concilier performance économique, efficacité environnementale et dynamique sociale dans une approche de développement durable.

 LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION



NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ



- 1 Contribuer à la vitalité de l'agriculture et des territoires de demain.
- 2 Développer avec nos clients des solutions innovantes au regard du monde agricole et de leurs besoins.
- 3 S'engager à accompagner nos clients de façon personnalisée avec nos équipes pluridisciplinaires expertes.
- 4 Proposer des services créateurs de valeurs.
- 5 Construire une relation durable et de confiance.

UN CONSEIL PHYTOPHARMACEUTIQUE NEUTRE ET OBJETIF !
ADJURÉ PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, SOUS LE NUMÉRO IF01762



Une certification AFNOR pour ses activités

La Chambre d'Agriculture est évaluée et jugée conforme aux exigences du référentiel « Services aux agriculteurs et acteurs des territoires ». Elle est **certifiée depuis 2013 pour ses activités de FORMATION**, depuis 2014 pour ses activités de **CONSEIL**, et **QUALIOPI** depuis mars 2021.

La Chambre d'Agriculture de Martinique est aussi **agrée depuis 2014, par le Ministère en charge de l'agriculture, pour son activité DE CONSEIL INDÉPENDANT À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES** sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par CDA de France. Le conseil phytosanitaire de la Chambre d'Agriculture de Martinique est couvert par le contrat responsabilité civile qui porte le numéro C 95472.


processus certifié



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

www.martinique.chambre-agriculture.f

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

DES COMPETENCES pour l'agriculture

Informations pratiques

A qui s'adressent nos formations ?

Nos formations sont ouvertes en priorité aux actifs du monde agricole



- **Agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs et aides familiaux ; contributeurs de VIVEA** : toutes les formations vous sont ouvertes
- **Salariés d'exploitation agricole** : vous pouvez participer à certaines formations, nous consulter
- **Autres catégories** : vous avez un projet agricole, vous pouvez participer à certaines formations proposées, nous consulter

Lorsque la formation s'adresse à un public particulier ou que des prérequis sont nécessaires (niveau de formation, conditions particulières), cela est précisé dans le programme détaillé envoyé sur demande.

Les employeurs des salariés d'exploitation doivent effectuer une démarche auprès d'OCAPIAT pour obtenir la prise en charge d'une partie de la formation.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter pour étudier les possibilités de suivre la formation.

Prise en compte du handicap dans nos formations

Conditions d'accueil des personnes en situation de handicap



La Chambre d'Agriculture améliore l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap :

- 1 en sensibilisant les collaborateurs à l'accueil
- 2 en facilitant l'accessibilité pédagogique de ses formations
- 3 en développant la capacité de ses équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire
- 4 en s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble de ses locaux (salles de formation)
- 5 en mettant en relation les personnes handicapées si la teneur de la formation présente une incompatibilité avec la nature de leur handicap

Les stagiaires ayant un trouble de l'apprentissage seront repérés avant le démarrage de la formation, afin de mieux les prendre en charge.

Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation d'une formation, contacter le service formation au plus tard 3 semaines avant le démarrage du stage au 0596 51 91 69 ou par mail à ingrid.keclard@martinique.chambagri.fr

Accessibilité universelle



Parking à l'avant du bâtiment réservé aux usagers de la Chambre d'Agriculture



Arrêt de bus à l'angle de la Chambre d'Agriculture et face à la Sécurité Sociale, lignes : **402, 403, 404, 406, 408, 440, 441, 442**



Place de parking réservée aux personnes en situation de handicap à l'arrière du bâtiment. L'accès pour les personnes en fauteuil roulant se fait grâce à la rampe d'accès située à l'arrière du bâtiment



Les salles de formation sont situées au rez-de chaussée du bâtiment



Possibilité de restauration à proximité

Contacts utiles :

Marie-Alice KICHENIN

Chargée de mission Ressource Handicap Formation

AGEFMA / AGEFIPH

Tél : 0696 08 68 63 - 0596 71 21 96

rhfmartinique@agefma.fr



Comment participer ? 4 solutions

1 Par le site internet

L'offre de formation de la Chambre d'Agriculture de Martinique est disponible sur le site www.martinique.chambre-agriculture.fr. Vous avez la possibilité de vous préinscrire en ligne.

2 Par contact direct

Pour chaque formation proposée dans ce catalogue, il est indiqué le numéro de téléphone du responsable de stage. Vous pouvez le contacter directement pour lui demander des informations complémentaires et faire enregistrer votre pré-inscription.

3 Par le bulletin du catalogue

Renvoyez la fiche de pré-inscription (page 38) dûment complétée par courrier, fax ou mail au service formation de la Chambre d'Agriculture (les coordonnées sont inscrites sur la fiche) en précisant bien le ou les numéros de la ou des formations que vous souhaitez.

4 Par le biais d'un conseiller de la Chambre d'Agriculture

Vous êtes en contact avec un conseiller de la Chambre d'Agriculture informez le sur les formations qui vous intéressent.



L'inscription à une formation correspond à un engagement moral et financier. La participation à l'ensemble des journées prévues est indispensable. Sauf cas de force majeure tout abandon 5 jours avant le début de la formation ou en cours de stage ne donne pas lieu au remboursement des frais de formation.

L'inscription sera confirmée à la signature du contrat.

Le règlement est possible en espèces ou par CB ou par chèque établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture et demandé le 1er jour de la formation.

Comment s'informer davantage sur les formations ?



La Chambre d'agriculture utilise désormais une nouvelle plateforme sur internet pour la gestion de ses formations : DIGIFORMA.

Elle permet de présenter aux participants :

- ✓ l'objectif principal de la formation,
- ✓ le programme de la formation,
- ✓ le calendrier du stage,
- ✓ de donner leurs attentes afin d'ajuster au mieux le programme,
- ✓ de signer à distance le contrat de formation.

Quelle méthodologie ?

« Faire pour apprendre » : des formations-actions



Les formations se réalisent à la fois

en salle et sur les exploitations agricoles



Les cas pratiques sont en lien direct avec la situation et l'expérience des participants.

Formations Mixtes Digitales

Pour s'adapter à votre organisation, nous proposons des Formations Mixtes Digitales (FMD).

Elles se composent de temps de formation en présentiel enrichis par des temps à distance.



Pour y participer :

- Vous avez besoin d'un ordinateur ou d'une tablette avec une connexion internet
- Pas besoin d'être un pro de l'informatique : les outils sont simples et intuitifs
- Une assistance technique est assurée à la demande par téléphone.

Retrouvez les formations mixtes digitales avec le symbole



Retrouvez les nouvelles formations avec le symbole



Toutes les formations sont des lieux de rencontre, de partage et d'échange. Elles sont le plus souvent organisées en petit groupe de 8 à 12 participants et durent entre deux à huit demi-journées de 4 heures.



Evaluation et suivi

Questionnaires d'attentes

Avant le démarrage de chaque formation, un questionnaire d'attentes sera adressé à chaque participant sur sa boîte e-mail

Evaluation formation

Une évaluation en amont et à l'issue de chaque formation est réalisée sous forme de questionnaire, quiz, qcm ...

Suivi post-formation

Pour certaines formations, une journée technique est mise en place à J⁺³⁰ ou J⁺⁴⁵ en moyenne afin de faire une évaluation à froid, de faire le point sur l'atteinte des objectifs opérationnels, et d'apporter des compléments d'informations en fonction du bilan de la formation.

Accompagnement individuel

Les participants aux formations pourront bénéficier d'un accompagnement intégrant la formation et les prestations de conseil individualisées

Formation à la demande (page 39)

Ecoute des besoins

La Chambre d'Agriculture est à l'écoute des agriculteurs.

Vous pouvez directement informer les salariés et les élus de l'institution de vos besoins et attentes qui feront remonter aux services compétents.

Nous participons tous à la capitalisation des nouveaux besoins de manière générale (conseil, formation)



N'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTS

Service formation :

Ingrid KECLARD

0596 51 91 69

ingrid.keclard@martinique.chambagri.fr

Michel LAUZZEA

0596 51 91 67

michel.lauzea@martinique.chambagri.fr

www.martinique.chambre-agriculture.fr

DES COMPETENCES pour l'agriculture

Conditions générales

- **Public** : actifs agricoles, candidats à l'installation
- **Prérequis** : pas de pré-requis sauf mention spécifique. Les formations sont ouvertes et adaptées au niveau des participants
- **Programme** : Les informations indiquées (intervenants, lieux, dates ...) sont susceptibles d'être modifiées.
- **Méthodes pédagogiques** : Théorie, alternance salle et ateliers pratiques ou mise en situation professionnelle, apports théoriques, échanges de groupe... Les formations mixtes digitales seront indiquées
- **Intervenants et témoignages** : les noms des personnes qui apportent des témoignages ou qui effectuent des interventions de courte durée ne sont pas mentionnés systématiquement mais seront précisés dans le programme remis au stagiaire avant son entrée en formation.
- **Annulation** : La Chambre d'Agriculture se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant et en cas d'indisponibilité du formateur. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais. En cas d'absence non justifiée le jour du démarrage de la formation ou d'abandon en cours de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité des frais sera retenue.
- **Attestation de fin de formation** : une attestation de fin de formation vous sera remise ou envoyée à l'issue de la formation (par mail ou courrier). Elle doit être conservée comme justificatif pour le crédit d'impôt
- **Horaires** : les horaires sont indiqués dans le programme et la convocation à la formation
- **Dispositions financières** : les tarifs peuvent être modifiés en fonction de l'attribution ou non des subventions sollicitées. Le tarif indiqué est applicable aux exploitants inscrits à la MSA, à jour de leur cotisation VIVEA.

Pour toutes les formations (*gratuites ou payantes*) une attestation CGSS MSA de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA est demandée comme justificatif.

Des conventions de formation professionnelle peuvent être établies avec la Chambre d'Agriculture pour permettre au public salarié de suivre des actions de formation. Pour les autres publics, se rapprocher du service formation de la Chambre d'Agriculture.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participants, sauf indication contraire dans le programme.

● **Modalités d'inscription** : l'inscription définitive est enregistrée à la réception du contrat de formation signé accompagné de l'attestation VIVEA.

● **Convocation à la formation** : les convocations sont adressées par mail, le cas échéant par courrier si le participant n'en possède pas.

● **Modalités de règlement** : Règlement par chèque à l'ordre de « l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture », par CB ou par espèces remis au service comptable le premier jour de la formation.

Le paiement des conventions peut se faire aussi par virement bancaire, informations précisées dans les conventions. Tout stage commencé est dû dans sa totalité.

● **Modalités de prise en compte du handicap** : Toute personne en situation de handicap est invitée à prendre contact avec le service formation afin d'envisager les aménagements possibles. (voir page 3)

● **Protection des données** : Des informations personnelles collectées avec votre accord sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont traitées et utilisées par le personnel de la Chambre d'Agriculture dans la mesure où cela est nécessaire à la présente relation contractuelle ou à la défense de vos intérêts.

Les informations indiquées sur ce document sont susceptibles de changements. Le nom des intervenants, des formateurs, dates et lieux sont donnés à titre indicatif. Un programme détaillé est remis aux participants avant son entrée en formation.

Le service formation de la Chambre d'Agriculture a mis en place des consignes pour ses séances en salle et sur le terrain par rapport à la situation sanitaire

Consultez le règlement intérieur et l'annexe sur le site de la Chambre d'Agriculture de Martinique

www.martinique.chambre-agriculture.fr

DES COMPETENCES pour l'agriculture

Groupe de progrès

Progresser en groupe

Le groupe de progrès est un moyen innovant pour évoluer dans son métier et ses savoir-faire, en s'appuyant sur l'intelligence collective.

8 à 12 agriculteurs se retrouvent plusieurs fois par an, pour échanger sur leurs pratiques, acquérir des références, visiter des exploitations, se former... appuyés d'un technicien animateur qui apporte du conseil, organise visites et rencontres, mobilise des intervenants experts sur les sujets choisis par le groupe. Le groupe de progrès c'est :

- découvrir
 - partager
 - échanger
 - rencontrer
 - confronter
- sur différents thèmes :
- agroécologie
 - changement climatique
 - techniques de production
 - suivi d'installation
 - gestion de l'entreprise
 - agroéquipement

Accompagnement intégré

Parcours personnalisé

L'accompagnement intégré est une offre de service qui permet de proposer plusieurs prestations adaptées à chaque agriculteur en s'appuyant sur ses besoins personnels.

Il comprend 3 prestations étalées sur une période définie :

- formation
- conseil
- journée technique

Ces prestations porteront toutes sur la même thématique et le même objectif.

Suivez la Chambre d'Agriculture sur



Chambre d'Agriculture Martinique

facebook

@chambredagriculturemartinique



Instagram

#chambreagriculturemartinique



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARTINIQUE

CHAMBRE D'AGRICULTURE MARTINIQUE

Place d'Armes – BP 312 – 97286 LE LAMENTIN CEDEX 02

Tél. : 0596 51 75 75 / Fax : 0596 51 93 42 / Mail : ca972@martinique.chambagri.fr

www.martinique.chambre-agriculture.fr



Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION